



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2024-001

Séance du 30 janvier 2024 à 18 h 00

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi trente janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt-cinq janvier, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 28

Ayant pris part à la
délibération : 30

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET, Madame Anna CALS.

Excusés donnant procuration : Monsieur Alain BOYER donnant procuration Monsieur Henri VIAULES, Madame Nathalie FABRE donnant procuration Pierre CALVIGNAC.

Excusés : Monsieur Rémy ROUQUETTE, Madame Ambre SOULARD, Monsieur Jean-François COMBELLES, Monsieur Frédéric GAU, Madame Sarah TRENTI, Madame Virginie BOU.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Michel LOPEZ.

**Objet de la délibération : Autorisation d'engagement des dépenses
d'investissement préalablement au vote du Budget Primitif 2024**

Monsieur le Président indique que conformément à l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril (ou jusqu'au 30 avril l'année du renouvellement des organes délibérants), en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est donc proposé de recourir à cette possibilité dans l'attente du vote du Budget Primitif 2024 étant précisé que l'autorisation porte sur le montant et l'affectation des crédits suivants :

- Budget Principal :

Chapitre 20 (Immobilisations corporelles) :	71 000 € x 25 % =	17 750,00 €
Chapitre 204 :	233 000 € x 25 % =	58 250,00 €
Chapitre 21 (Immobilisations incorporelles) :	309 000 € x 25 % =	77 250,00 €
Chapitre 23 (Immobilisations en cours) :	2 056 120 € x 25 % =	514 030,00 €

- Budget Annexe Maison de Santé Pluridisciplinaires :

Chapitre 21 (Immobilisations incorporelles) :	10 500 € x 25 % =	2 625,00 €
Chapitre 23 (Immobilisations en cours) :	81 500 € x 25 % =	20 375,00 €

- Budget Annexe Ordures Ménagères :

Chapitre 21 (Immobilisations incorporelles) :	245 500 € x 25 % =	61 375,00 €
Chapitre 23 (Immobilisations en cours) :	10 000 € x 25 % =	2 500,00 €

- Budget Annexe Eau :

Chapitre 21 (Immobilisations incorporelles) :	397 460 € x 25 % =	99 365,00 €
Chapitre 23 (Immobilisations en cours) :	242 940 € x 25 % =	60 735,00 €

- Budget Annexe Assainissement :

Chapitre 21 (Immobilisations incorporelles) : 261 780 € x 25 % = 65 445,00 €

Chapitre 23 (Immobilisations en cours): 1 397 580 € x 25 % = 349 395,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser l'engagement des dépenses d'investissement susvisées préalablement au vote du Budget Primitif 2024

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE



**Communauté
de Communes
Centre Tarn**

Le Secrétaire de séance,

Jean-Michel LOPEZ

